

A propos de nous

Transitions Pro c'est une équipe d'experts qui œuvre au quotidien pour permettre aux salariés de concrétiser un nouveau projet professionnel : changement de métier, création ou reprise d'entreprise

Transitions Pro est l'interlocuteur des salariés du secteur privé pour leur reconversion professionnelle



"Il n'y a qu'une façon d'échouer, c'est d'abandonner avant d'avoir réussi."

Georges Clémenceau



PARTENAIRE D'AVENIR

TRANSITIONS

PRO Guadeloupe

Contactez-nous



Téléphone
+590 321 033



Email:
www.transitionspro-guadeloupe.fr



Adresse:
39 Rue F. Forest - Imm Orlando
lot 45 - 1er étage - ZI de jarry
97122 BAIE - MAHAULT

Transitions Collectives

Transitions collectives (ou TransCo) est le nom d'un nouveau dispositif d'accompagnement et de financement de reconversion professionnelle destiné aux salariés du privé. Mis en œuvre le 15 janvier 2021, il vous permet de bénéficier d'une formation financée intégralement pour évoluer vers un métier porteur de la région, tout en conservant votre salaire pendant la formation.

Qu'est-ce que c'est, les Transitions collectives ?

TransCo (ou Transitions collectives), à l'instar du Projet de Transition Professionnelle, vous permet de suivre une formation certifiante pour vous reconverter vers un métier porteur de la région. Pendant votre formation, votre rémunération est maintenue, et le coût de votre formation est pris en charge, afin de vous permettre de maximiser vos chances de réussir votre reconversion professionnelle.



Qui peut en bénéficier ?

C'est un dispositif à destination des personnes salariées du privé ayant un contrat en CDI, CDD ou étant intérimaires. Afin de pouvoir bénéficier des Transitions collectives, votre employeur doit avant tout faire partie des entreprises ayant passé un accord identifiant les métiers fragilisés (accord type GEPP). Vous pouvez vous renseigner plus en détail à ce sujet en contactant les personnes en charge des ressources humaines dans votre structure. Si votre emploi fait partie des métiers identifiés dans cet accord, vous aurez la possibilité de déposer un dossier de demande de financement de reconversion, selon des critères d'ancienneté



Et financièrement, ça se passe comment ?

Le coût de votre formation est payé par Transitions Pro Guadeloupe. Votre salaire est également maintenu pendant votre formation.

Quelles sont les formations possibles ?

Les formations que l'on peut demander dans le cadre d'une demande de TransCo sont des formations certifiantes, éligibles au Compte Personnel de Formation (CPF) qui permettent au salarié de changer de métier ou de profession.

Les caractéristiques de ces formations sont les suivantes :

- Formations inscrites au Répertoire Nationale des Certifications Professionnelles (RNCP)
- Blocs de compétences faisant partie de ces formations permettant l'obtention d'un titre
- Formations inscrites au répertoire spécifique établi par France Compétences ainsi que certaines habilitations constituant un ensemble de compétences nécessaires pour le changement de métier ou de profession.
- Cette formation ne doit pas être à l'initiative de l'employeur actuel du salarié candidat au regard de son emploi.
- La prise en charge se fait sur 24 mois de formation au maximum.

De plus, la formation que vous choisirez doit vous orienter vers un métier porteur de la région.